

**Arrêté n°2024-37-AN**

Relatif à la nomination du référent Lutte contre le racisme et l'antisémitisme  
d'Aix-Marseille Université

## **Le Président d'Aix Marseille Université**

**Vu** le Code de l'éducation,  
**Vu** les Statuts d'Aix Marseille Université, notamment son article 18 et son annexe III,  
**Vu** la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université  
n°2024/01/09-01-CA du 9 janvier 2024, portant élection de Monsieur Eric  
BERTON à la Présidence d'Aix-Marseille Université,

**Considérant** qu'il convient de nommer un référent Lutte contre le racisme et  
l'antisémitisme conformément à la circulaire du Ministère de  
l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 9 janvier 2024  
relative au cadre d'intervention des personnes référentes « racisme,  
antisémitisme » dans les établissements d'enseignement supérieur et de  
recherche

## **ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Monsieur Philippe MOURON, Professeur des universités d'Aix-Marseille Université, est  
nommé en qualité de référent Lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

**Article 2 :**

La mission du référent est limitée à la durée du mandat du Président en exercice.

**Article 3 :**

Le présent arrêté prend effet à compter de sa date de signature et est soumis à  
publicité, par voie de publication sur le site internet de d'Aix-Marseille Université.

**Article 4 :**

La Directrice Générale des Services de l'Université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 19 décembre 2024

Le Président d'Aix Marseille  
Université,

Eric BERTON



Publiée le : **06 JAN. 2025**

Transmise au Recteur de la région académique le : **06 JAN. 2025**